



des avenirs à construire

OCTOBRE 2012

Le Guide du Parrain



LES PARRAINS
LES FILLEULS
LA NOURRITURE
LE LOGEMENT
LA SCOLARITÉ
LA FORMATION
LE FINANCEMENT
LA TRANSPARENCE
L'ENGAGEMENT
LA DURÉE
LES RELATIONS
LE COURRIER
LES CADEAUX
LE PARTAGE

PARRAINER, C'EST PARTAGER

www.enfantsdasie.com

SOMMAIRE

LE GUIDE DU PARRAIN

réalisé par *Enfants d'Asie*

18, rue de la Pierre Levée

75011 Paris

Tél. : +33 (0)1 47 00 19 00

contacts@enfantsdasie.com

www.enfantsdasie.com

Directeur de publication :

Odile Hanrot

Rédaction :

Marie-Caroline Blayn

Maquette :

Elvire Caillon

Illustrations :

Émilie Hanrot

CONTACTS BUREAU PARISIEN

Tél. : +33 (0)1 47 00 19 00

PARRAINAGE

Christine Sopheap

CAMBODGE

Odile Catherine

Gisèle Marie-Jo

LAOS

Marie-Madeleine

VIÉTNAM

Marie-Hélène

Marie-Madeleine

PHILIPPINES

Lindsey Françoise

Maylis Stéphanie

Sylvie

CLUB ÉCOLES

Odile

ARTISANAT

Joëlle

COMMUNICATION

Victoria

COMPTABILITÉ

Kristine

COLLECTE ET PARTENARIATS

Morgane

3

6

11

12

14

18

20

22

L'ASSOCIATION

LE PARRAINAGE

LA RENCONTRE

LA SCOLARITÉ

LE COURRIER

LES CADEAUX

VOTRE SOUTIEN

ANNEXE

POURQUOI CE GUIDE ?

Chers parrains, chères marraines,

Nous mettons à votre disposition le guide du parrain qui apporte des réponses aux questions que beaucoup d'entre vous peuvent se poser sur votre rôle de parrain.

Le guide aborde tous les sujets utiles tels que le fonctionnement de l'association, la correspondance et la rencontre avec votre filleul, le choix de ses cadeaux, sa scolarité, le soutien que vous pouvez apporter en plus de votre parrainage à notre association... Il répond aux questions communes aux 4 pays (Cambodge, Laos, Vietnam, Philippines) mais aussi aux spécificités propres à chaque pays (parrainage de projet ou d'un programme).

Ce guide correspond aussi à notre démarche de transparence et d'engagement vis-à-vis de vous. Il s'intègre dans notre constante optique de progresser vers le même but : construire l'avenir d'enfants défavorisés.

L'équipe d'*Enfants d'Asie*

L'ASSOCIATION

SON OBJECTIF

Fondée en 1991, l'association Enfants d'Asie soutient aujourd'hui 10 000 enfants, orphelins ou en situation de détresse, dans une cinquantaine de centres (villages d'enfants, écoles, foyers, orphelinats...) et familles dans 4 pays d'Asie du Sud-Est : Cambodge, Laos, Philippines et Vietnam.

L'association assure les besoins essentiels des enfants les plus défavorisés : nutrition, hébergement, suivi médical et prévention, soutien affectif, tout en les aidant à construire leur avenir : scolarisation, formation professionnelle, bourses d'étudiants, cours d'informatique, enseignement du français et de l'anglais, micro crédits.

SON FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration définit les actions de l'association qui sont suivies par le Bureau qui les met en application au quotidien. Le Conseil d'Administration renouvelé chaque année par quart est constitué de 14 à 20 membres et nomme lui-même un Bureau composé de 6 membres.

Au siège à Paris, une trentaine de bénévoles et cinq salariées assurent au quotidien le fonctionnement administratif de l'association, en liaison avec les correspondants régionaux et les responsables des parrainages et des programmes pour chaque pays.



DANS LES 4 PAYS

Les directeurs des centres, le personnel et les professeurs, sont des **fonctionnaires d'Etat, des religieuses ou des salariés d'Enfants d'Asie**. Des volontaires français sont également présents dans les 4 pays. Tous assurent le fonctionnement des centres, ont la charge des enfants, enseignent les langues et traduisent le courrier parrains/enfants. Tout ce travail est effectué dans des conditions matérielles locales souvent difficiles.

Des **spécialistes d'organisations humanitaires** apportent leur concours dans des domaines variés : médical, culturel, formation professionnelle...

Au Cambodge, la **direction locale**, secondée par un **comité d'orientation**, propose et met en oeuvre les actions à développer et assure les relations avec les directeurs des centres pour le parrainage des enfants.

NOUS RENCONTRER

Nos bureaux sont ouverts tous les jours, du lundi au vendredi, de 9H à 17H. Nous sommes toujours heureux d'y accueillir les parrains. En ce qui concerne le Laos, le Vietnam et les Philippines, les responsables bénévoles ne sont pas présents au siège parisien tous les jours. Il est donc recommandé de prendre rendez-vous.

En mai-juin a lieu l'**Assemblée Générale annuelle** qui est une autre occasion de se rencontrer, de faire connaissance avec les administrateurs, de découvrir les projets et réalisations. Nous précisons que pour avoir le droit de vote lors de cet événement, une cotisation annuelle hors parrainage de 10 € vous est demandée par rappel courrier. Cette cotisation n'est pas obligatoire ni déductible des impôts. Outre son aspect statutaire, elle nous permet d'organiser l'Assemblée



Générale sans avoir à prélever sur les parrainages : location de la salle, impression des papiers de vote, frais postaux ...
À noter que la cotisation doit faire l'objet d'un règlement séparé du parrainage, **qui ne peut être prélevé.**

Enfin, nos correspondants régionaux sont à la disposition des parrains qui souhaitent s'informer ou s'investir localement.

CONTACTS

- Pour les quatre pays, par téléphone au + 33 (0)1 47 00 19 00
- Ou par courrier en précisant le pays concerné :

*Enfants d'Asie
18 rue de la Pierre Levée
75011 Paris - FRANCE*

- Par mail : contacts@enfantsdasie.com pour toutes questions administratives ou d'ordre général.

Vous pouvez vous adresser directement aux pays concernés :

Cambodge :
parrainage@enfantsdasie.com

Laos :
laos@enfantsdasie.com

Philippines :
philippines@enfantsdasie.com

Vietnam :
vietnam@enfantsdasie.com

Si vous avez une adresse mail ou venez d'en changer, n'hésitez pas à nous la transmettre.

Le mail constitue un réel avantage : rapidité des réponses, réduction de coût, transmission des informations sur votre filleul, une transparence et une communication sur nos programmes et actualités.

QUELQUES RÈGLES

- Ne pas envoyer d'espèces par la poste conformément à la loi en vigueur.
- Lors de l'envoi d'un chèque, préciser de façon détaillée l'objet de ce dernier (don, cotisation, cadeau, cours...), le destinataire et vos coordonnées (téléphone ou mail).
- Penser à nous prévenir et à nous donner vos nouvelles coordonnées bancaires en cas de changement de banque.
- Ne pas hésiter à communiquer un numéro de téléphone ou une adresse mail afin de pouvoir vous joindre. C'est pour nous un gain de temps face à la rédaction d'un courrier.

LE PARRAINAGE

À QUOI SERT LE PARRAINAGE INDIVIDUEL ?

En parrainant un enfant défavorisé, geste de solidarité durable, **vous contribuez à sa scolarisation et assurez ses besoins essentiels** (nutrition, hébergement, suivi médical, prévention) et dans une moindre mesure, ceux de sa famille et/ou de sa communauté. Votre engagement, au final, lui permettra de devenir un adulte autonome et responsable. Ces enfants ne peuvent être, en aucun cas, adoptés par l'intermédiaire de l'association. A noter qu'au Cambodge, un enfant parrainé n'est pas adoptable, qu'il soit orphelin ou non.

Ce type de parrainage ne doit pas être confondu avec le parrainage collectif ou de projet (voir p.10).

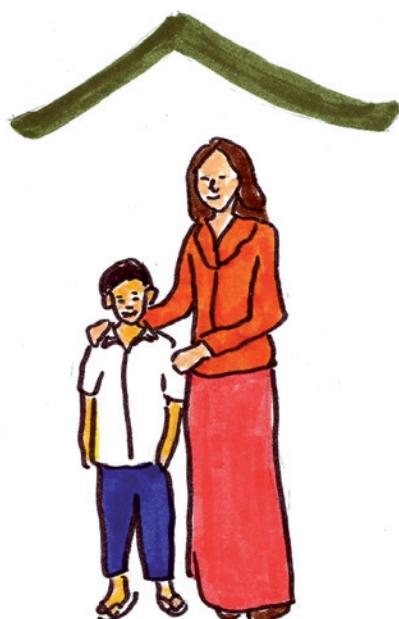
QUEL EST MON RÔLE DE PARRAIN ?

En tant que parrain individuel, vous connaissez le bénéficiaire de votre soutien financier, vous savez pourquoi l'enfant a besoin de vous et vous voyez les résultats concrets de votre aide sur le long terme.

Vous entretenez avec lui une relation privilégiée par l'échange de courriers, dessins, photos et le suivi de sa scolarité. L'engagement moral du parrainage ne donne cependant **aucun droit du parrain sur son filleul**.

COMMENT LES ENFANTS SONT-ILS CHOISIS DANS LEUR PAYS ?

Les partenaires locaux choisissent les enfants selon un critère principal : **celui de la pauvreté**. Certains sont orphelins, d'autres vivent dans leur famille, mais s'ils n'étaient pas parrainés, ils ne pourraient aller à l'école. L'équipe sur le terrain suit de près les familles et, si elle considère à un moment donné que certaines d'entre elles peuvent désormais assurer la charge financière du filleul, elle préconise l'arrêt du parrainage et propose le soutien d'un nouvel enfant. Rappelons que beaucoup d'autres enfants attendent d'être aidés.



Lors du parrainage, les parrains demandent souvent s'ils peuvent choisir leur filleul.

Nous prenons en compte autant que possible leurs critères de choix (pays, tranche d'âge) mais nous privilégions avant tout les urgences et dossiers en attente.

LES ENFANTS INTERNES NON PARRAINÉS ONT-ILS LES MÊMES AVANTAGES QUE LES ENFANTS PARRAINÉS ?

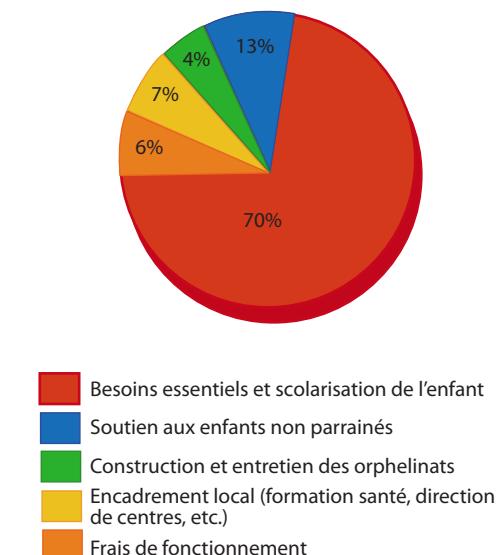
Oui, et c'est grâce à vous ! Un enfant parrainé permet à d'autres qui sont en attente de parrainage de vivre dignement. Nous appelons ces derniers les « filleuls de filleuls ». **Ils bénéficient des mêmes avantages que les autres enfants** : hébergement, nourriture, scolarisation, habits, etc. La différence se situe au niveau du courrier : contrairement aux enfants parrainés, ils ne reçoivent ni lettres ni visites de leur parrain.

L'ENFANT QUE JE PARRAINE EST-IL PARRAINÉ PAR D'AUTRES ?

Non dans le cas du parrainage individuel, **chaque enfant a son propre parrain** ; ce qui permet de développer un lien privilégié entre le parrain et son filleul.

COMMENT EST UTILISÉ L'ARGENT QUE JE VERSE CHAQUE MOIS ?

D'une façon générale, dans chaque pays, **votre participation mensuelle ajoutée aux dons et aux subventions d'Etat** est répartie de la façon suivante :



QUELLE EST LA DÉDUCTION FISCALE ?

Déclarée au Journal Officiel du 3 avril 1991, Enfants d'Asie est une **association reconnue d'Utilité Publique depuis le 10 décembre 2009**.

Les sommes versées au titre du parrainage sont assimilées à des dons désintéressés et permettent ainsi une réduction d'impôt. Votre don ouvre droit à une réduction fiscale à hauteur de 75% dans la limite de 510 €. Au-delà, il est déductible à hauteur de 66%.

Une attestation fiscale est délivrée chaque année en mars.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE FOYER, L'ORPHELINAT ET LE VILLAGE ?

Au Cambodge,

Le foyer est construit par Enfants d'Asie sur des terrains apportés par le ministère de l'Education Nationale (ex : terrain d'une école). C'est ce que l'on nomme par CER1+2, CER3 et CER4, Kampot Chiffonniers et Svay Rieng Chiffonniers, qui ne dépendent pas du MOSVY (ministère des Affaires Sociales), et de ce fait, ne reçoivent aucune aide du gouvernement.

L'orphelinat a été rénové par Enfants d'Asie mais l'association n'en a que la cogestion. Il est la propriété du MOSVY.

Le village d'enfants correspond à tous les centres construits sous forme d'un ensemble de petites maisons dortoirs. Ils ont la particularité d'être organisés autour de quasi-familles composées en général d'une maman-nourrice et de 10 enfants.

POURQUOI MON FILLEUL A-T-IL CHANGÉ DE NOM ?

Votre filleul n'a pas forcément changé de nom mais a, soit repris son nom d'origine, soit rectifié l'orthographe.

C'est plus le cas **au Cambodge**, l'état civil n'ayant pas existé pendant plus de

30 ans ; ce qui signifie qu'il n'y avait pas réellement d'endroit pour déclarer une naissance et archiver ces informations. Aujourd'hui, l'état civil se met en place progressivement et donc normalise ces informations.

Au Laos, les enfants peuvent changer de nom pour prendre le nom d'un de leurs parents séparés.

De plus, des problèmes de compréhension phonétique et de transcription en français expliquent parfois les variations de noms.

Enfants d'Asie est confrontée à l'imprécision des parents au sujet de l'âge de l'enfant et se fonde donc sur une estimation à son arrivée à l'orphelinat (mois et année) ou à son entrée à l'école.

Même si cela peut surprendre, il s'agit bien de votre filleul et cela ne change en rien votre relation de parrainage avec lui.

QUE SE PASSE-T-IL DANS LE CAS OÙ MON FILLEUL EST MALADE ?

Au Cambodge, une infirmerie est présente dans tous les centres pour répondre aux petits soucis quotidiens de santé. Les filleuls sont parfois envoyés dans un des 2 cabinets médicaux de notre association ou à l'hôpital provincial. Il existe aussi 3 cabinets dentaires. Une équipe médicale locale volante et des ONG spécialisées interviennent également dans tous les centres.



Aux Philippines, les centres prennent en charge les enfants malades et les frais médicaux. Parfois, des missions médicales sont organisées avec des ONG partenaires dans le cadre de contrôle médical, de vaccination. Des étudiants dentistes de l'université se portent aussi volontaires. Les enfants peuvent être emmenés à un cabinet médical où les consultations sont gratuites pour les petites maladies courantes.

Au Vietnam, une **journée de consultation** est régulièrement organisée par les religieuses avec des médecins bénévoles vietnamiens dans les provinces du delta du Mékong.

Dans les quatre pays, pour les cas graves qui nécessitent une hospitalisation, le parrain est prévenu et il lui est parfois proposé une participation exceptionnelle et non obligatoire pour couvrir les frais médicaux et d'hospitalisation.

Sachez qu' Enfants d'Asie a également noué de nombreux partenariats avec des ONG médicales (orthopédie, sida, chirurgie cardiaque...).

QUAND LE PARRAINAGE PREND-IL FIN ?

Le parrainage est un engagement efficace sur le long terme car il accompagne l'enfant jusqu'à son autonomie financière et lui permet de devenir un adulte autonome et responsable. Les enfants en attente de parrainage ont en moyenne entre 6 et 18 ans. Selon l'âge ou les études du filleul, la durée moyenne du parrainage est d'environ 6 à 12 ans.

Le but du parrainage est d'aider le jeune à se lancer dans la vie active. Afin de lui permettre de s'installer dans sa nouvelle vie, le parrainage se prolonge **trois mois après l'obtention de son diplôme, la fin de ses études universitaires ou de sa formation professionnelle**. Cette disposition est précisée au filleul dès le début de formation et ne peut être remise en cause ni par le filleul, ni par le parrain.

Il arrive qu'il y ait arrêt du parrainage indépendamment d'Enfants d'Asie. Il est souvent le fait de familles de filleuls qui déménagent (ex : changement d'emploi, de logement) vers des lieux où Enfants d'Asie n'est pas présente ou du filleul qui retourne dans son village natal.

Parfois, pour la plus grande joie du parrain et d'Enfants d'Asie, une famille a évolué financièrement et ne nécessite plus de soutien.

L'arrêt peut être décidé par l'équipe locale d'Enfants d'Asie dans le cas où

l'enfant ne va plus à l'école, où le jeune refuse une formation professionnelle, ou ne respecte pas la charte de l'étudiant que l'on définit par les règles de conduite. Dans ces circonstances exceptionnelles, en tant que parrain vous êtes prévenu et vous avez la possibilité de reporter votre aide sur un autre enfant.

PUIS-JE INTERROMPRE MON PARRAINAGE?

Si vous ne pouvez malheureusement pas poursuivre votre parrainage, vous avez la possibilité d'arrêter votre engagement vis-à-vis de votre filleul. **Enfants d'Asie mettra tout en oeuvre pour trouver un nouveau parrain** à votre ancien filleul afin qu'il continue d'aller à l'école ou qu'il poursuive ses études.

LE PARRAINAGE TERMINÉ, PEUT-ON POURSUIVER UNE RELATION AVEC SON FILLEUL ?

Oui nous pouvons continuer à transmettre votre courrier pour le **Cambodge**, le **Vietnam**, le **Laos** et uniquement par mail pour les **Philippines**. Cette poursuite dépend surtout des contacts que l'enfant a gardés ou non avec le centre. Sachez que beaucoup d'anciens filleuls continuent à correspondre par mail avec leur parrain lorsque c'est possible : accès à internet et maîtrise du français ou de l'anglais.

PUIS-JE PARRAINER À NOUVEAU ?

Après la fin du parrainage ou son interruption, il est bien sûr possible de parrainer à nouveau un autre enfant. Ils sont très nombreux à attendre votre aide.

QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE COLLECTIF ?

Contrairement au parrainage individuel à travers lequel vous soutenez un seul enfant, le **parrainage collectif permet de prendre en charge un groupe d'enfants** au sein des pagodes, de l'orphelinat comme Preah Vihear ou Prey Chum **au Cambodge**, dans les minorités ethniques **au Vietnam** et dans les écoles du Nord **au Laos**.

QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE DE PROJET ?

C'est le soutien à un programme à travers un versement régulier : santé, informatique, culture, sport, constructions, formations d'instituteurs et de professeurs...





LA RENCONTRE

émus et forts d'une expérience enrichissante. Les parrains sont répartis en petits groupes de 7 à 15 personnes et le séjour est organisé par l'équipe cambodgienne de Phnom Penh. C'est l'occasion pour le parrain de se rendre compte de manière concrète des actions d'Enfants d'Asie dans le pays et de découvrir le lieu de vie de son filleul.

Pour tous détails pratiques, vous pouvez contacter Marie-Claire Lecendreux ou Araceli Levoyer au +33 (0)1 47 00 19 00 ou contacts@enfantsdasie.com

PEUT-ON FAIRE VENIR SON FILLEUL EN FRANCE ?

Enfants d'Asie n'autorise pas cette démarche pour un enfant mineur. Pour les filleuls majeurs, l'association n'intervient pas dans la responsabilité et l'organisation d'un tel voyage. En effet, cette expérience, déconseillée par Enfants d'Asie, pourrait se révéler négative pour le filleul. Ce dernier est projeté dans un univers et un confort qu'il ne soupçonne pas et peut très mal vivre le retour dans son pays.

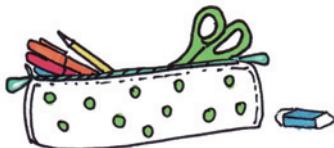
COMMENT ALLER VOIR MON FILLEUL DANS SON PAYS ?

Dans les quatre pays, si vous désirez partir de façon individuelle, **vous devez demander au siège une autorisation de visite afin d'organiser votre passage au centre**. Il est essentiel de se référer au règlement pour préserver votre filleul et avoir la possibilité de le voir. À titre d'exemple, les sorties avec votre filleul non accompagné d'un membre du personnel du centre sont interdites ; les visites ont lieu uniquement en dehors des heures de classe...

Au Cambodge, nous vous proposons un voyage organisé en groupe nommé le **voyage découverte** (2 départs/an : janvier/février – novembre/décembre).

Chaque année, c'est le cas d'une soixantaine de parrains qui reviennent

LA SCOLARITÉ



QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DE LA SCOLARITÉ ?

ÉQUIVALENCE DES CLASSES PAR PAYS :

Dans les 4 pays, l'école est gratuite mais de nombreux enfants arrêtent en raison des frais annexes importants (cours supplémentaires, frais d'inscription, uniformes, fournitures...).

France	Cambodge année scolaire : octobre à juillet Au primaire, cours en demi-journées*	Laos année scolaire : septembre à mai	Vietnam année scolaire : septembre à mai	Philippines année scolaire : juin à fin mars cours en demi-journées
LE PRIMAIRE (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)	6 classes : CLASSE 1 à 6	P 1 à P5	6 classes : LOP 1 à 6	Grade 1 à 6
LE SECONDAIRE Collège : 6ème à 3ème	CLASSE 7 à 9 puis examen BEPC**	M 1 à 4	De 5ème à 3ème: LOP 7 à 9 puis examen BEPC	High School : grade 7 à 12 (remplace HS1 à HS4)
Lycée : 2nde à la terminale	Classe 10 à 12 puis Baccalauréat (notes de A à F)	M 5 à 7 puis Baccalauréat	LOP 10 à 12 puis Baccalauréat	Pas de 1ère et de terminale examen de « graduation » en fin de High School
ÉTUDES SUPÉRIEURES Université ou Formation professionnelle	Université (4 ans ou plus***) ou formation professionnelle (1 ou 2 ans effectués dans d'autres ONG ou chez un patron)	Université avec examen d'entrée ou formation pratique et technique dans des instituts et écoles privés	Université sur concours (2 à 4 ans avec examen à la 2ème année) ou école professionnelle spécialisée	Université (2 à 4 ans) ou formation professionnelle

* par faute d'infrastructures suffisantes

** si échec au brevet, il se dirige vers la formation professionnelle

*** études de médecine, de dentiste, d'architecte qui sont plus longues

MON FILLEUL A OBTENU SON BACCALAURÉAT ET DÉCIDE DE POURSUIVRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Au Cambodge, vous pouvez participer, dans la mesure de vos moyens, aux frais d'inscription avancés par Enfants d'Asie sauf si le filleul a obtenu une mention A ou B et bénéficie d'une bourse d'État.

Au Vietnam, les étudiants inscrits au programme « bourse d'étude » d'Enfants d'Asie bénéficient d'une aide pour payer leurs frais d'inscription et d'études, de logement et de nourriture. Il s'agit de 200 étudiants qui sont pris en charge collectivement par deux sponsors.

Aux Philippines, une participation aux frais d'inscription et parfois aux frais de scolarité vous est proposée selon le choix d'études de votre filleul (Université ou formation professionnelle). L'intégration dans certains établissements ne nécessite pas de frais.

Au Laos, les frais d'inscription sont variables en fonction des facultés et des écoles.

Pour les quatre pays, votre parrainage continue et peut être augmenté selon vos possibilités bien sûr (entre 40 et 50 euros par mois selon le pays et les facultés). En effet, le parrainage reste indispensable parce que l'étudiant doit subvenir à ses besoins en nourriture, matériels scolaires et transports. Au Cambodge, il participe aussi aux frais d'eau et d'électricité s'il est au foyer des

étudiants.

À l'Université, la durée moyenne des études varie de 2 à 5 ans, selon les pays. Le parrainage au-delà de cette période s'arrête. Il est possible alors pour le filleul de prendre un micro crédit auprès de l'association.



ON M'A DEMANDÉ D'AIDER MON FILLEUL À PRENDRE DES COURS SUPPLÉMENTAIRES. CES COURS CONSISTENT EN QUOI ?

Au Cambodge, c'est une façon d'aider votre filleul au cours de sa scolarité. Les enfants ont besoin de cours supplémentaires dans trois cas :

Pour une remise à niveau, en ce qui concerne les plus faibles.

Pour un rattrapage, lorsque l'enfant a démarré tard sa scolarité, qui a commencé au début du parrainage.

Pour un soutien, lorsque le professeur n'a pas pu ou voulu terminer le programme dans le temps imparti.

Un soutien est mis en place plus particulièrement pour les classes d'examen. Ces cours supplémentaires sont donnés en général par les professeurs eux-mêmes.

LE COURRIER



POURQUOI ÉCRIRE ?

C'est une façon de **tisser un lien** avec votre filleul de façon directe, de partager avec lui des moments de vie réciproques, de les stimuler dans leurs études : vous apprenez à vous connaître. De nombreux témoignages de parrains confirment le bénéfice et le plaisir de cet échange. Sachez aussi que pour les enfants, recevoir du courrier est une vraie fête. **Ils attendent avec impatience des nouvelles de leur parrain** et gardent précieusement lettres et photos.

COMMENT REMPLIR MON MODÈLE DE COURRIER POUR LES CORRESPONDANCES ?

Voici quelques conseils :

À FAIRE :

- Écrire 3 à 4 fois par an.

Les traducteurs sont là pour assurer la compréhension réciproque.

- Chaque lettre doit porter en en-tête : les nom et prénom du parrain, les nom et prénom du filleul et le centre de l'enfant. Cela permet de retrouver le destinataire même s'il a changé de centre. C'est un point très important car une lettre sans coordonnées sous-entend pour l'équipe d'Enfants d'Asie une recherche d'informations et une perte de temps précieux. **C'est un risque que votre courrier ne soit ni envoyé ni reçu.**

- Chaque lettre doit être écrite sur une page divisée en deux verticalement. Sur la moitié gauche figure le texte du parrain en français, sur la moitié droite, sera réalisée la traduction.
 - Ecrire de la manière **la plus lisible possible**. Ne pas hésiter à nous adresser des courriers dactylographiés. Pensez aux traducteurs !
 - Favoriser **les phrases courtes et simples** pour assurer la qualité de la traduction.
 - Ne pas hésiter à envoyer **des photos et des cartes postales**, agrafées à la lettre, qui ont beaucoup de succès auprès des enfants.
 - Utiliser **notre modèle de courrier** que vous pouvez reproduire à la main, photocopier ou télécharger sur le site www.enfantsdasie.com.

À ÉVITER :

- **Ecrire des lettres trop longues et trop détaillées.** Souvent une page suffit.
- **Mettre son adresse** car nous désirons protéger vos coordonnées.
- **Joindre une enveloppe**, qui serait trop lourde à acheminer.
- **Mettre des photos inadaptées.** Il est important de prendre en compte la différence de culture. N'oubliez pas qu'ils sont pudiques, réservés, vivant dans des milieux modestes.
- **Faire étalage** de signes extérieurs de richesse qui peuvent heurter une autre culture.
- **Mettre un petit paquet** avec votre lettre. Pour des raisons pratiques de transport, nous ne les acceptons pas.

POURQUOI LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU COURRIER EST-IL DE 2 À 3 MOIS ?

Parce que le courrier est soumis à certains impératifs pour le Cambodge, le Laos et le Vietnam :

Pour limiter les frais postaux, toujours dans une priorité humanitaire, le courrier est acheminé par les parrains en partance ou de retour des différents pays d'intervention d'Enfants d'Asie. C'est le cas environ 3 fois par an sans compter les voyages individuels de parrains.

Sur place, le courrier est traduit puis réparti dans les différents centres.

De mauvaises liaisons postales dans certaines régions reculées peuvent parfois retarder l'acheminement.

Au retour, une équipe de bénévoles gère au siège parisien des milliers de lettres par an, ce qui nécessite une importante organisation, du temps et des personnes disponibles.

Aux Philippines, le courrier est acheminé par la poste mais aussi parfois par les voyages individuels de parrains. La traduction en anglais-français est effectuée par des bénévoles au siège parisien.

POUR QUELLE RAISON MON FILLEUL M'APPELLE-T-IL « PAPA », «MAMAN », « TANTE » OU « ONCLE » ?

Parce que les mots «parrain» et «marraine» n'existent pas dans leur vocabulaire.

POURQUOI LA TRADUCTION DE LA LETTRE DE MON FILLEUL ME PARAÎT-ELLE PARFOIS PEU CLAIRE OU MAL ADAPTÉE ?

La traduction n'est pas toujours parfaite mais suffisante pour établir un réel échange. Les différences linguistiques ou culturelles peuvent étonner les parrains. Par exemple, le cambodgien n'a ni féminin, ni masculin et le traducteur ne peut pas toujours deviner le sexe de l'enfant ou du parrain. Les formules de politesse sont également très présentes dans les courriers des filleuls car elles

font partie intégrante de leur culture.

JE TROUVE PARFOIS LES LETTRES DE MON FILLEUL TROP STÉRÉOTYPÉS, POURQUOI ?

Il est difficile pour certains filleuls d'écrire des lettres qui sortent de l'ordinaire, surtout quand il s'agit d'un enfant asiatique qui n'a pas l'habitude de parler de lui-même. Il faut savoir qu'ils ne répondent pas souvent aux questions directes. La vie des filleuls est, jour après jour, identique : il se passe rarement quelque chose de marquant dans un centre, dans les rizières ou, pour certains, dans leur famille. Nous vous rappelons que ce sont des enfants. Aussi, pour ceux qui sont trop jeunes pour écrire, les parents, l'entourage, le correspondant local ou la nourrice transmettent leurs mots par



écrit.

Mais rassurez-vous, de nombreux parrains ont la joie de recevoir, passés les premiers courriers « d'usage », des lettres beaucoup plus personnelles. Sachez aussi que le filleul, en fonction notamment de son niveau scolaire, n'écrira pas avec aisance avant l'âge de 13 ou 14 ans. Plus vous écrivez, plus le lien se crée, plus l'enfant se dévoile.

POURQUOI MON FILLEUL NE RÉPOND-IL PAS À MES QUESTIONS ?

Lorsque le courrier a été traduit et acheminé dans les centres pour être distribué aux enfants, ceux-ci ont déjà préparé leur lettre qui sera ramassée pour traduction et envoi au siège parisien.

Ils n'ont pas eu connaissance du courrier de leur parrain avant d'écrire le leur. Ils ne peuvent donc pas répondre par retour aux questions posées. Ensuite, la fois suivante, ils peuvent avoir oublié les questions posées quelques mois auparavant.

COMMENT AVOIR PLUS RÉGULIÈREMENT DES NOUVELLES DE MON FILLEUL ET SAVOIR CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ?

«Correspondances», le journal trimestriel de l'association, vous informe sur la vie des centres, le quotidien des filleuls, l'avancée des projets, et vous renseigne



sur nos actions dans chaque pays.

L'abonnement annuel est de 10 € (non déductible des impôts) et permet l'impression et l'envoi du journal sans prélever sur le montant destiné au filleul.

Vous pouvez également le consulter notre site www.enfantsdasie.com

EST-IL POSSIBLE D'ENVOYER DES MAILS DIRECTEMENT À MON FILLEUL ?

Il est compliqué d'avoir une correspondance par mail avec son filleul pour les raisons suivantes : une seule boîte aux lettres dans le centre, l'absence d'internet, l'insuffisance de matériel informatique, les difficultés à écrire en français ou en anglais...

De plus, **nous vous le déconseillons car**

les informations échappent à notre contrôle (ce n'est pas une censure !) et vos filleuls risquent de vous **soliciter plus que de raison et sans limite**. Cela s'applique aussi à tout réseau Internet type Facebook. **Sachez que rien ne remplace la chaleur d'une lettre papier dans une correspondance.**

LES CADEAUX

COMMENT PEUT-ON FAIRE UN CADEAU ?

Tout au long de l'année, dans des occasions telles que l'anniversaire de votre filleul, sa réussite à un examen, vous avez la possibilité de lui offrir un cadeau en effectuant un chèque ou un virement et, en précisant vos coordonnées, le cadeau choisi (ex : argent de poche, vélo, livres...). Une fiche cadeau est disponible sur le site internet ou à la demande au siège parisien.

Vous avez aussi l'opportunité, chaque année, d'offrir des cadeaux en période de fêtes, grâce à une FICHE CADEAUX adaptée aux coutumes des différents pays.

Sachez que le choix des cadeaux a été fait après concertation et accord sur le terrain selon les souhaits et les besoins des filleuls :

- Au Cambodge et au Laos : mi-avril a lieu au Cambodge le Nouvel An Khmer et au Laos le Nouvel An Lao. Pour ces deux pays, la fiche est envoyée dans le journal « Correspondances » de fin d'année.

- Aux Philippines : 83% de la population est catholique et fête donc Noël comme en France. Vous recevez la fiche par courrier en octobre.

- Au Vietnam : la Fête du Têt se déroule en fonction des années, fin janvier ou début février. La fiche vous sera envoyée

dans le journal « Correspondances » de fin d'année.

Attention ! Il est important de respecter la date butoir pour permettre aux équipes locales d'acheter et de distribuer les cadeaux à la bonne période.

Ces fiches proposent divers cadeaux tels que des jouets, des objets utilitaires, de l'argent de poche, des voyages... Les cadeaux sont facultatifs mais souvent utiles pour la scolarité.

Le prix indiqué par cadeau tient compte d'une majoration de 30% qui permet d'offrir un cadeau, une fois par an, à tous les enfants sans exception, parrainés ou non, vivant sur nos sites,



conformément à une décision prise en Assemblée Générale.

Ces cadeaux achetés sur place (entretien de l'économie locale et sans souci de transport) sont remis en main propre à chaque enfant. Si celui-ci possède déjà le cadeau offert par le parrain, un cadeau d'une valeur équivalente lui est proposé. Si un enfant, pour une raison quelconque, est absent le jour de la distribution, son cadeau est confié au responsable du centre qui le lui remettra à son retour.

Attention ! Il faut toujours garder en mémoire que donner « trop » peut déstabiliser l'enfant et son entourage.

Pour éviter les inégalités entre les enfants, le Conseil d'Administration a fixé un plafond de 100€ par filleul. Tout dépassement sera automatiquement affecté aux cadeaux collectifs.

À titre de comparaison, le salaire mensuel d'un instituteur au Laos est d'environ 15 € par mois.

MON FILLEUL ÉTANT ÉTUDIANT, JE M'INTERROGE AU SUJET DU CHOIX DU CADEAU ?

L'étudiant doit subvenir à ses besoins en nourriture, matériels scolaires et transports. Il est donc conseillé de lui offrir **de l'argent de poche, des livres, des fournitures** et, pour ceux qui reviennent de temps en temps dans leur famille, **des sacs de riz, de semences...**



POURQUOI N'AI-JE PAS REÇU DE PHOTO DE MON FILLEUL AVEC LE CADEAU OFFERT ?

Nous essayons, dans la mesure du possible, de prendre une photo de chaque enfant avec ses cadeaux. Ce n'est pas facile...

POURQUOI LES COLIS NE SONT-ILS PAS ACCEPTÉS ?

Nous sommes dans l'impossibilité de recevoir des colis au siège et de les envoyer au pays pour des raisons pratiques (coût et surpoids lors du transport). De plus, si vous l'envoyez directement au pays, le colis **risque de ne jamais arriver à son destinataire** : adresse peu précise, risque de vol, nombreux intermédiaires, perte de temps des responsables de centre qui se déplacent jusqu'à la poste, douanes...



VOTRE SOUTIEN

FAIRE UN DON

Vous pouvez faire un don **dans le cadre de programmes annuels présentés sur notre site www.enfantsdasie.com** :

bourses d'étudiants, micro-projets, programmes de santé, scolarisation d'enfants des rues, aide aux minorités ethniques...

Vous avez 3 possibilités :

- par voie postale au siège parisien
- par virement
- par le site www.enfantsdasie.com

Ou /et lors d'achat sur internet en choisissant Enfants d'Asie avec notre partenaire SOLILAND :

un pourcentage de votre achat est versé à l'association sans coût supplémentaire pour vous.

CONSENTER UN LEGS, UNE DONATION OU UNE ASSURANCE VIE

Étant une association reconnue d'utilité publique, Enfants d'Asie est habilitée à recevoir des legs, donations et capitaux d'assurance vie exonérés de droits de mutation. C'est un moyen pour vous de poursuivre votre engagement aux côtés de votre filleul mais aussi l'occasion d'offrir une chance supplémentaire à d'autres enfants.

Si vous souhaitez plus d'information ou recevoir une documentation complète, contactez :

Morgane Gauquelin au +33 (0)1 47 00 19 07 ou partenariat@enfantsdasie.com

ÊTRE BÉNÉVOLE

Être **correspondant régional**, c'est prêter main forte dans la recherche de subventions locales, dans l'organisation de manifestations, de forums humanitaires, de marchés de Noël...

Vous connaissez bien votre quartier, votre ville et pouvez nous transmettre vos connaissances et astuces.

Pour toute candidature, écrivez à cette adresse mail : communication@enfantsdasie.com

Pour être bénévole au siège et apporter vos compétences à l'association, envoyez-nous une lettre de motivation à contacts@enfantsdasie.com.

Nous diffusons aussi des annonces sur notre site internet lorsque nous recherchons des **volontaires terrains** pour des missions au sein des pays.

PERMETTRE À VOTRE ENTREPRISE D'ÊTRE PARTENAIRE

Si vous êtes salarié ou dirigeant d'une entreprise et que vous **souhaitez impliquer votre société** dans un projet, un programme d'Enfants d'Asie ou présenter l'association auprès de vos collaborateurs, envoyez-nous votre proposition ou vos questions à : partenariat@enfantsdasie.com.



ACHETER DES PRODUITS SOLIDAIRES

Retrouvez notre sélection de produits solidaires au profit d'Enfants d'Asie sur le site www.enfantsdasie.com, rubrique boutique :

Vous découvrirez une sélection d'articles vendus habituellement lors de nos manifestations. A l'achat d'un article, **100% du prix est reversé à l'association au bénéfice d'actions et de programmes en cours.**

Nos articles proposés sont issus de l'artisanat local du Cambodge, du Laos et du Vietnam.

Ils sont choisis sur place par une administratrice de l'association qui s'assure de leur provenance et des conditions dans lesquelles ils sont réalisés. Par cette activité, Enfants d'Asie **soutient et promeut le savoir-faire des artisans locaux et l'économie nationale.**

Vous trouverez également des produits comme les cartes, les polos ou les enveloppes Enfants d'Asie.

Ces produits peuvent être une idée originale de cadeau qui permet la réalisation de projets humanitaires.

ORGANISER UN CLUB-ÉCOLE

Vous êtes enseignants ? Parents d'élèves ? L'organisation d'un club-école **permet aux enfants d'ici d'aider des enfants d'ailleurs.** Les élèves peuvent s'exprimer en groupe et partager, avec un «copain» du bout du monde, leurs expériences, leur vécu et leur quotidien... Ils découvrent ainsi la différence, mais aussi la solidarité, première valeur de citoyenneté.

Si vous êtes intéressés, écrivez-nous à contacts@enfantsdasie.com

PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE

Nous laissons à votre disposition différents **supports pour informer votre entourage** sur l'association Enfants d'Asie : stickers, dépliants... Partagez aussi votre expérience de parrain sur Facebook et soyez informés de nos actualités.

ANNEXE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

1. CARACTÉRISTIQUES DU PARRAINAGE

1.1 - Le parrainage est un acte par lequel une personne physique ou morale s'engage à subvenir péquiciairement aux besoins matériels d'un enfant. C'est un engagement à long terme qui dure, en principe, jusqu'à ce que le filleul ait atteint l'autonomie financière. Le lien ainsi créé peut se poursuivre au-delà. Le parrainage est un geste humanitaire, unilatéral, qui n'entraîne aucune obligation du filleul vis-à-vis du parrain, ni aucun droit du parrain sur le filleul.

Financièrement, le parrainage se traduit par un versement dont le montant est fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, selon une périodicité choisie par le parrain mais qui ne peut être inférieure au mois. Le mode de versement est laissé au libre choix du parrain (prélèvement, virement, chèque, mandat, etc...) Périodicité et mode de versement peuvent varier dans le temps. Le non-paiement du parrainage pendant six mois et malgré deux rappels est un motif d'exclusion (abandon de fait)

1.2 - Le parrainage crée des liens qui, dans la presque totalité des cas sont beaucoup plus forts dans le sens enfant/parrain que dans l'autre. En effet, pour le filleul, même s'il ne connaît pas son parrain, c'est l'assurance d'être correctement nourri, logé, habillé, soigné, de pouvoir poursuivre ses études dans la voie qu'il choisit lui-même en fonction de ses goûts et aptitudes. L'arrêt du parrainage peut donc provoquer un choc psychologique chez l'enfant. Toutefois, le parrainage ne doit pas être motivé par l'attente de reconnaissance.

Des arrêts de parrainage peuvent être le fait de familles de filleuls qui, pour diverses raisons (emploi, logement...) sont conduites à déménager dans des lieux où n'existe aucune structure

d'Enfants d'Asie. En de telles circonstances, un autre enfant est alors proposé au parrain.

1.3 - Le parrain s'engage à respecter la culture, les traditions et les convictions de l'enfant et de son pays. Il s'interdit d'exercer toute influence politique ou religieuse. Il doit laisser le filleul libre de l'orientation de sa carrière.

2. LES LIENS DE PARRAINAGE SONT RENFORCÉS PAR LE COURRIER, LES CADEAUX, LES VISITES...

2.1 - Pour des raisons matérielles, le courrier passe obligatoirement par les locaux d'Enfants d'Asie à Paris. Toutefois, l'association n'exerce ni contrôle ni censure sur les lettres dans un sens ou dans l'autre. La moyenne raisonnable se situe entre 2 et 3 lettres par an. Étant données les différences de culture et la difficulté des enfants à écrire, le parrain ne doit pas s'attendre à des lettres très personnalisées du moins dès le départ. Aucune réponse à une question précise ne peut être attendue avant plusieurs mois, compte tenu des délais de transmission et de traduction.

2.2 - Les cadeaux sont offerts traditionnellement à l'époque du Nouvel An khmer ou Lao, du Têt au



Vietnam et de Noël aux Philippines. Ils sont achetés sur place et remis par l'association au filleul. L'association ne peut se charger d'acheminer les cadeaux qui sont expédiés aux locaux parisiens à l'attention d'un enfant. Les cadeaux peuvent être des jouets (pour les plus jeunes), des objets utilitaires (fournitures scolaires, vélo, etc...) ou de l'argent de poche. Quelques mois avant les fêtes, une liste de cadeaux est adressée à chaque parrain pour faciliter son choix. Des cadeaux personnalisés peuvent être éventuellement offerts en cours d'année. Sauf cas exceptionnel, et seulement après accord des responsables de l'association, la valeur des cadeaux ne doit pas dépasser la norme pour des souvenirs destinés à entretenir l'affection.

2.3 - Au cours des visites sur place, les parrains doivent respecter le règlement des visites

(donné dans le dossier parrainage et à la demande au siège parisien).

2.3.1 – Enfants d'Asie n'est ni une banque ni une agence de voyage. Chaque membre de l'association emporte en espèces ou en traveller's les fonds dont il pense avoir besoin. Enfants d'Asie peut éventuellement aider à choisir un hôtel et faciliter les déplacements, mais ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée à ce titre. Les repas pris dans un site d'Enfants d'Asie doivent être payés au centre. Les parrains ne doivent jamais oublier qu'ils ne sont pas chez eux dans les centres. Leur comportement ne doit pas entraîner de dérangement, ni pour les enfants, ni pour la direction, les enseignants ou le personnel du centre.

2.3.2 - Le parrain qui se rend dans les pays d'intervention d'Enfants d'Asie est averti de tous les risques ou aléas que comporte le voyage. Il ne peut en aucun cas rendre l'association responsable des accidents ou désagréments quelle qu'en soit l'origine ou la nature.

2.4 - Le séjour, hors de son pays, d'un filleul ne peut être envisagé qu'à titre exceptionnel, pour des motifs graves et sérieux, et après autorisa-

tion du chef du centre et du bureau parisien. Ce séjour est placé sous la responsabilité exclusive du parrain.

3 - L'ASSOCIATION S'ENGAGE :

3.1 - à transférer sur place les fonds provenant des parrainages, des cadeaux, des dons ou subventions, en ne conservant que le strict nécessaire pour les frais de fonctionnement du bureau de Paris, sans réaliser aucun profit.

3.2 - à contrôler sur place que les fonds sont bien utilisés conformément à leur destination c'est-à-dire :

- pour le parrainage : à l'entretien du filleul, habillement, logement, nourriture, soins médicaux, scolarité, etc...
- pour les cadeaux : au filleul nommément désigné et, sauf impossibilité, conformément à la demande du parrain,
- pour les constructions : selon les programmes établis par le conseil d'administration ou le bureau.,
- pour la mise en œuvre des programmes destinés à l'amélioration de la qualité de vie des filleuls (formation professionnelle, agriculture, santé, sports, loisirs ...)

3.3 - à assurer la liaison entre les parrains et les filleuls, à faire traduire puis transmettre le courrier, dans les deux sens. Dans certains cas, à fournir des indications sur la santé, le comportement ou les dispositions du filleul.

L'association signale au parrain, dès qu'elle en a connaissance, tout événement majeur survenant dans l'existence du filleul.

4 - Les tâches administratives en France sont assurées en grande partie par des bénévoles. L'engagement de frais exceptionnels doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Bureau.

5 - L'association n'est pas qualifiée pour intervenir dans les cas d'adoption.

PARRAINER, C'EST CONSTRUIRE

